

**Union Syndicale**

**UNSA**

Finances Publiques



## COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 5 JUILLET 2016

Divers points abordé lors de ce CTL, qui a débuté par la lecture des déclarations liminaires.

### NOTRE DECLARATION LIMINAIRE :

*Monsieur le Président,*

*C'est toujours dans un contexte particulier de mobilisation contre le projet de la loi travail que nous sommes aujourd'hui convoqués en CTL.*

*Nous sommes inquiets pour le secteur privé, et nous avons raison de craindre encore et toujours pour le secteur public.*

*À l'ordre du jour de ce CTL, il est beaucoup question de mise en œuvre de services : SAR, pôle juridictionnel, service civique, réorganisation de la DAE...*

*Si la CFTC DGFIP est consciente que la Direction doit innover et s'adapter à son époque, elle s'interroge sur ces restructurations dont elle ignore l'objectif final en termes d'organisation du réseau local, et encore moins en termes de niveau d'emploi.*

*En effet, la consultation du tableau de Veille Social illustre une situation récurrente de sous effectifs sur plusieurs sites du département, avec un volume d'horaire écrêté bien trop important : Cela s'explique par le professionnalisme des agents qui travaillent au final gratuitement pour un État qui continue sa politique de suppression d'emplois.*

*Pour la CFTC-DGFIP, moderniser la société, réformer les institutions et vouloir une fonction publique de qualité passe principalement par le renforcement du dialogue social, le rétablissement des missions de la DGFIP, l'amélioration des conditions de vie au travail et la poursuite de la revalorisation des rémunérations.*

*Concrètement, les salariés sont réduits à n'être qu'une variable d'ajustement de l'économie, sans prendre en compte leur dignité .*

*À cela, la CFTC DGFIP dit non, et exige :*

*\* un gel sur les suppressions emplois, la poursuite de la revalorisation des salaires, la réévaluation du dispositif d'accompagnement des restructurations, et une véritable discussion sur l'avenir des métiers de la DGFIP.*

À l'issue des déclarations liminaires, les élus CGT ont quitté le CTL.

§§§

Point N°1 : Modification des horaires d'ouverture au public de l'accueil physique à la DDFIP

L'accueil et la caisse seront ouverts dès le 1/08/2016 de 8H30 à 12H et de 13H30 à 15H30 (soit 27,5 H /semaine)

Ce changement est souhaité par les personnels depuis que les bons de secours CCAS sont payés en Direction, (affluence en caisse le vendredi, car commissions d'attributions des secours le jeudi)

*vote CFTC : abstention.*

Point N°2 : Regroupement des secteurs d'assiette au SIP Clermont Nord-Est.

Il sera effectif au 1/01/2017 et s'organisera autour des modules de gestion des dossiers et de la mise à jour des applications informatiques.

*vote CFTC : abstention.*

Point N°3 : Mise en œuvre de l'expérimentation d'un service d'appui au réseau ( SAR) :

La Direction Générale a souhaité étendre les dispositifs de soutien aux postes comptables du secteur public local dont les pièces comptables et justificatives sont dématérialisées (avec à l'horizon 2020 , totalité des factures dématérialisées).

Sur 31 départements retenus pour cette expérimentation, la DDFIP est particulièrement concernée suite à la modification de la carte de l'intercommunalité : (au 1/01/2017, le nombre de communauté de communes passe de 44 à 13 ou 14, soit 270 budgets à fusionner),

Rattaché à la Direction ,le SAR sera implanté au CFP de Riom, sous l'autorité de Mme BOROT, et sera composé de 6 agents de l'EDR sous la forme de 2 équipes de 3 et d'un cadre A en soutien.

Une réunion de diagnostic aura lieu à la Direction le 20/07/2016.

Les formations, assurées par M. MARION-BERTHE et Mme GENESTE, débuteront en septembre 2016 après le recensement en besoins des postes. Un bilan aura lieu courant 2017.

La DDFIP nous informe que le SAR pourra se voir confier d'autres missions si nécessaire dès la fin de l'expérimentation.

Enfin, c'est le siège de l'intercommunalité qui déterminera le comptable.

*vote CFTC : abstention.*

Point N°4 : Création à la DDFIP 63 du Pôle juridique ( PJ)

Afin d'améliorer le traitement du contentieux fiscal d'assiette devant les tribunaux administratifs (TA), la généralisation des pôles juridiques prendra effet dès le 1/09/2016 .

Rattaché à la Division Affaires Juridiques, le PJ du Puy de Dôme récupérera les dossiers des 4 départements d'Auvergne, traitera environ 200 dossiers /an, et deviendra l'unique interlocuteur du TA.

Dans le cadre de cette réorganisation fonctionnelle,cette mission s'accompagne de 3 transferts d'emplois A au TAGERFIP 63 et en réalité 6 cadres A y seront affectés partiellement.

Point N°5 : Modification de l'organisation de la DAEE.

Suite à la réforme des régions, 2 missions à compétence départementale subsistent : Le suivi des entreprises en difficultés et la certification des fonds européens. Pas de transfert d'emploi.

Point N°6 : Mise en œuvre du service civique à la DDFIP 63 .

Créé en mars 2010, puis étendu à tout le territoire en 2016, le service civique est proposé aux jeunes de 18 à 25 ans : Les volontaires sont recrutés pour une durée de 8 mois à 24h/semaine pour un salaire de 467 € (majoration possible de 106 €) . Durant cette période, 3 missions leur sont proposées :

accueil et orientation au guichet (tout public) / aide dans l'utilisation des applications informatiques pour un public peu exercé / information en milieu scolaire sur les missions DGFIP.

Sur 22 candidatures reçues, 9 postulants ont eu un entretien à l'issue duquel 3 ont été retenus.

Une personne a été affectée à Issoire, les deux autres au CPF de Clermont. (depuis un candidat a démissionné)

Un recrutement de 3 nouveaux volontaires interviendra en septembre 2016 à destination des sites de Thiers, Riom et le CFP de Berthelot.

Point N°7 : Bilan sur l'utilisation de l'outil CLIC'ESI.

L'application CLIC'ESI traite de manière industrielle la préparation et l'expédition des plis par le biais de l'ESI Limoges, et permet ainsi une diminution des coûts de traitement (gain de 9000€)

Principalement utilisé en gestion fiscale et fiscalité des Entreprises, le bilan 2015-2016 fait apparaître une forte augmentation des courriers remis à la poste via Clic'Esi (14707 au 31/12/16 contre 3738 au 31/12/15).

Néanmoins, une incompatibilité de format de certains modèles de courriers empêche sa généralisation.

Point N°8 : Tableau de veille sociale (TBVS)-situation au 31/12/2015.

Cf notre déclaration liminaire

*Indicateurs de contexte chiffrés :*

Effectif réel : 963 agents (37 non titulaires et 12 agents en disponibilité, congé parental ou détachement) / TAGERFIP au 01/01/2015 : 929 agents.

22 services ayant au moins 1 poste vacant et 6 sites ayant au moins 3 vacances.

34 emplois non pourvus, car non demandés

Taux de mutation élevé : 22 %

18 fiches de signalements recensées dont 8 sont remontées à l'assistant de prévention au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2016 .

2 signalements de violences externe à l'accueil du CFP Berthelot : Il est à noter quand cas de plaintes, les collègues peuvent se faire domicilier à l'adresse de la DDFIP mais doivent obligatoirement donner leurs identités.

*Bilan / proposition de la Direction:*

- \* mise en place d'une cellule de soutien aux agents en difficultés (environ 40) ;
- \* formulaire de modalité de reprise envoyé à chaque collègue en CLM ;
- \* dispositif de tutelage pour les primo-agents ;
- \* protocole pour les nouveaux chefs de postes ;
- \* GT concernant la prévention des risques en accueil ;
- \* réunions d'information et déplacement de la Direction sur les sites pour rencontrer les agents.

Pour la CFTC DGFIP, 3 chiffres sont révélateurs du sous effectifs et de la surcharge de travail dans les services :

- \* 3222 jours mis en CET soit un peu plus de 15 ETP
- \* Nombre de jours de congés perdus : 164,5 ?!
- \* environ 4366 heures écrêtées soit l'équivalent de 2,7 ETP.

Pourtant la Direction confirme qu'un mél sur la situation des écrêttements est envoyé à chaque chef de service qui doit alerter l'agent concerné.

La CFTC DGFIP pense qu'il est indispensable qu'un cadre arrivant dans son nouveau poste ou service ait accès au TBVS de son unité afin de connaître la situation de celle-ci en termes de risques psycho-sociaux.



Compte-rendu rédigé par vos représentants CFTC DGFIP en C.T.L. :

Élu : Jean-Christophe LAGNIER  
Expert : Cécile GAUTHIER.